Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Secrétariat d'État à l'économie SECO
Service d'accréditation suisse SAS

Valeurs indicatives pour estimer les coûts d'une accréditation SIS

Introduction

- L'équipe d'évaluation, chargée d'examiner les domaines techniques en vue de l'octroi ou du maintien de l'accréditation, se compose d'au moins un responsable d'évaluation et d'un ou de plusieurs experts techniques, en fonction des conditions particulières de l'organisme d'évaluation de la conformité (OEC).
- Les valeurs indicatives ci-après se fondent sur l'ordonnance en vigueur sur les émoluments du Service d'accréditation suisse (Oem-Acc). Le responsable d'évaluation peut réaliser une estimation plus précise lors de l'entretien préliminaire, en tenant compte, entre autres, de la portée d'accréditation demandée, de la taille de l'organisation à accréditer et du nombre d'agences. Une estimation des coûts individuelle est remise à l'OEC au plus tard un mois avant la date de l'activité d'évaluation prévue (évaluation en vue d'une accréditation initiale, surveillance, etc.).
- Les valeurs indicatives se fondent sur les valeurs empiriques tirées des factures établies entre avril 2021 et octobre 2024 pour le même type d'accréditation. Ces valeurs ont ensuite été adaptées sur la base des nouveaux tarifs introduits au début de l'année 2025. Les coûts effectifs à prévoir dépendent non seulement de la portée d'accréditation demandée, de la taille de l'organisation à accréditer et d'agences, mais aussi de la transmission en temps utile, par l'OEC, de l'ensemble des documents dont le responsable d'évaluation a besoin en vue de l'activité d'évaluation. Par ailleurs, les charges liées à la vérification de l'élimination des éventuelles non-conformités (écarts par rapport aux prescriptions normatives ou autres prescriptions applicables) constatées lors d'une activité d'évaluation représentent un facteur de coût important : un grand nombre de non-conformités peut engendrer un surplus de dépenses non négligeable, qui n'est pas pris en compte dans le présent document.
- Les valeurs indicatives ci-après (il s'agit de moyennes arrondies, sans valeurs extrêmes) recouvrent les frais uniques liés à l'inscription, à la discussion d'information et à l'entretien préliminaire ainsi que les frais des évaluations prévues au cours du cycle de cinq ans que représente la durée de validité de l'accréditation (les chiffres indiqués s'appuient sur des valeurs empiriques et des valeurs de référence). Les primes annuelles sont également perçues en application de l'Oem-Acc.
- Les points à examiner lors des activités d'évaluation sont prédéterminés conformément aux prescriptions légales et normatives (y c. les autres documents applicables). Lors d'une évaluation en vue d'une accréditation initiale ou du renouvellement d'une accréditation, l'ensemble de la portée d'accréditation est examiné.
- D'autres activités d'évaluation sont parfois nécessaires au cours du cycle d'accréditation, notamment si l'OEC accrédité subit des modifications qui ont une influence sur les conditions d'accréditation ou si les prescriptions du SAS le prévoient. Les frais qui en découlent sont facturés à l'OEC accrédité. Il en va de même des frais résultants des activités d'évaluation supplémentaires requises en cas de modification de la portée d'accréditation, frais qui ne sont pas pris en compte dans le récapitulatif des coûts ci-dessous.

Frais généraux

- Finance d'inscription
  Une finance d'inscription de 1500 CHF est due lors du dépôt d'une demande d'accréditation initiale.
- Discussion d'information
  Les frais s'élèvent en moyenne à environ 400 CHF, en fonction de la durée de la discussion d'information et des connaissances préalables de l'OEC (frais de déplacement non compris).
- Entretien préliminaire
  L'équipe d'évaluation au complet (responsable d'évaluation et un ou plusieurs experts techniques) prend part à l'entretien préliminaire. La valeur moyenne des frais inhérents au responsable d'évaluation se chiffre à environ 4300 CHF. À cela s'ajoutent les frais engendrés par la participation d'au moins un expert technique, dont la valeur moyenne se monte à environ 2400 CHF par expert.

Frais spécifiques à une accréditation SIS

- Évaluations en vue d'une accréditation initiale ou du renouvellement d'une accréditation
  L'équipe d'évaluation au complet (responsable d'évaluation et un ou plusieurs experts techniques) prend part à l'évaluation en vue d'une accréditation initiale ou du renouvellement d'une accréditation. La valeur moyenne des frais inhérents au responsable d'évaluation se chiffre à environ 7500 CHF. Selon les valeurs empiriques et les valeurs de référence, au moins un expert technique est également présent. La valeur moyenne des frais engendrés par la participation d'experts aux activités de surveillance se monte à environ 4800 CHF par expert.
- Surveillance
  Au cours d'un cycle d'accréditation de 5 ans, le SAS procède régulièrement à des évaluations de surveillance (trois durant le premier cycle d'accréditation et deux par la suite). Celles-ci sont menées par un responsable d'évaluation, accompagné, selon l'ampleur de l'évaluation, d'un ou de plusieurs experts techniques. La valeur moyenne des frais inhérents au responsable d'évaluation se chiffre à environ 5400 CHF. Selon les valeurs empiriques et les valeurs de référence, un expert technique en moyenne est présent. La valeur moyenne des frais engendrés par la participation d'experts aux activités de surveillance se monte à environ 4100 CHF par expert.
- Activités d'accompagnement (observations - *witnessing*)
  Des activités de *witnessing*, dans le cadre desquelles tout ou partie de l'équipe d'évaluation accompagne l'OEC lorsqu'il exécute un audit / une inspection / un essai, peuvent également être nécessaires au cours du cycle d'accréditation. On compte en moyenne une activité de *witnessing* par cycle d'accréditation, mais les prescriptions normatives actuelles ou futures peuvent en prévoir davantage. Les frais supplémentaires qui en découlent ne sont pas pris en compte dans le présent document. La valeur moyenne des frais inhérents au responsable d'évaluation se chiffre à environ 2000 CHF. Selon les valeurs empiriques et les valeurs de référence, un expert technique est également présent. La valeur moyenne des frais engendrés par la participation d'experts aux activités de *witnessing* se monte à environ 2600 CHF par expert.
- Primes annuelles
  La prime annuelle se compose d'une taxe de base d'un montant de 3800 CHF et d'un supplément de 500 CHF pour chaque agence sous accréditation.

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Secrétariat d'État à l'économie SECO
Service d'accréditation suisse SAS

Récapitulatif des valeurs indicatives pour estimer les coûts d'une accréditation SIS

Frais uniques :

Description	Frais totaux (en CHF)
Finance d'inscription	1500.–
Frais liés à la discussion d'information	400.–
Frais liés à l'entretien préliminaire	6700.–
Total des frais uniques dus avant la première activité d'évaluation	**8600.–**

Frais dus au cours d'un cycle d'accréditation de 5 ans :

Description	Montant moyen (en CHF) par activité d'évaluation	Fréquence par cycle de 5 ans	Frais totaux (en CHF) par cycle de 5 ans
Frais liés aux activités d'évaluation en vue d'une accréditation initiale ou du renouvellement d'une accréditation (1 expert technique)	12 300.–	1x	12 300.–
Frais liés aux activités de surveillance *) (1 expert technique)	9500.–	2x	19 000.–
Frais liés aux activités de ***witnessing*** **) (1 expert technique)	4600.–	1x	4600.–
Primes annuelles	3800.–	5x	19 000.–
Total des frais dus au cours d'un cycle d'accréditation de 5 ans			**54 900.–**

*) Compter une activité de surveillance supplémentaire durant le premier cycle d'accréditation.

**) Conformément aux prescriptions, le nombre d'activités de *witnessing* peut varier fortement en fonction de la taille de l'organisation à accréditer et de la portée de l'accréditation accordée.